

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 16/03/2023

Membres en exercice :

9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 6

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Eric SURMONT

Votants : 8

Représentés : Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Thierry SMAGUINE, Méline JEAN, Frédéric WIECZOREK, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

DLIB_2023_12_B - Objet : ANNULE ET REMPLACE delib indemnité du president

VU l'Article L.2113-23 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2010-761 du 7 Juillet 2010 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et des Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer à Cédric THOMAS, Président du SIRP, une indemnité de fonction, laquelle est calculée par application de taux maximaux en référence à l'indice brut 1027 et déterminé suivant le seuil démographique de la population.

DIT que cette indemnité correspondant pour le Président à 12.20 % de l'indice brut 1027, du taux maximal prévu en vigueur pour une strate de population de 1000 à 3499 habitants, soit 491.11 euros/mois.

DIT que cette indemnité est votée pour la durée de son mandat.

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2023.

CHARGE le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et à la Perception de Coulommiers.

Les indemnités de fonction du Président démarrent à l'entrée en fonction du Président, soit en date du 8 février 2023.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Benjamin BIERNAT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11 avril 2023
et publié ou notifié
le 15 avril 2023



RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 077-257703363-20230328-DLIB_2023_12_B-DE